



République française

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

DÉCISION DU MAIRE

D.M. : 2024 – 51 : Location d'un cabinet médical sis 26 bis, rue Aristide Briand entre la Ville et le Docteur Emeline BONIN

Le Maire de Cormeilles-en-Parisis,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2122-23, et l'article L 2322-1,

Vu la délibération municipale n°2022-15 du 10 février 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 CGCT

Vu la délibération municipale n° 2022-209 du 8 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal autorise l'acquisition et la réalisation d'un cabinet médical sis 26 bis rue Aristide Briand

Vu la délibération municipale n° 2023-205 du 7 décembre 2023, par laquelle le conseil municipal fixe les tarifs des locaux médicaux gérés par la Ville

Considérant que la Ville de Cormeilles-en-Parisis est propriétaire du cabinet médical situé 26 bis rue Aristide Briand à Cormeilles-en-Parisis afin d'y accueillir 4 médecins généralistes libéraux et une réceptionniste médicale ;

Considérant que le Dr Emeline BONIN, médecin généraliste, souhaite intégrer ce cabinet ;

Considérant qu'un local vacant, a été proposé à la location et doit faire l'objet d'un contrat de location entre la Ville de Cormeilles-en-Parisis et le Dr Emeline BONIN ;

DÉCIDE

DE SIGNER avec le Dr Emeline BONIN le contrat de location d'un local situé sise 26 bis rue Aristide Briand 95240 Cormeilles-en-Parisis, à compter du 3 mai 2024.

La présente décision municipale sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Cormeilles-en-Parisis, le lundi 8 avril 2024

Le Maire,

Yannick BOEDEC

